

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES

### Circulaire du 10 janvier 2020

Objet : Intercomités de cross-country minimes 2020

#### 1. Introduction

Les intercomités de cross-country minimes auront lieu le dimanche 16 février 2020 à Opio (Alpes-Maritimes), le même jour que les demi-finales des championnats de France de cross-country. Cette épreuve par équipes départementale est réservée aux minimes filles et garçons (né-e-s) en 2005 et 2006) qui ont été préalablement sélectionnés par leur comité départemental.

#### 2. Sélection départementale

La sélection des Alpes-Maritimes minimes sera composée de 20 minimes filles et 20 minimes garçons, soit 40 athlètes.

Note : Les classements par équipes minimes filles et minimes garçons prendront en compte les 12 meilleures performances (à la place), sous réserve de modifications apportées par la Ligue Sud PACA.

#### 3. Modalités de sélection

Les quarante athlètes qui représenteront notre département seront sélectionnés en fonction de leurs performances réalisées lors des compétitions de références suivantes et selon le nombre de places qualificatives également précisées ci-dessous.

- Championnats départementaux de cross-country des Alpes-Maritimes (19/01/2020 à Opio) : les 8 premières minimes filles et les 8 premiers minimes garçons licenciés dans un club des Alpes-Maritimes seront sélectionnés.
- Championnats régionaux de cross-country Sud PACA (02/02/2020 à Fos-sur-Mer) : les 8 premières minimes filles et les 8 premiers minimes garçons licenciés dans un club des Alpes-Maritimes. Si ces derniers(ères) ont déjà été sélectionnés lors des championnats départementaux de cross-country des Alpes-Maritimes alors seront sélectionnés les 8 athlètes suivants au classement de cette compétition.

Complément de sélection :

Enfin d'étendre la sélection à 20 athlètes dans les deux catégories, la commission départementale jeunes se réserve le droit de sélectionner 4 minimes filles et 4 minimes garçons en fonction des performances qui auront pu être réalisées sur d'autres cross-country.

#### **4. Convocation des athlètes sélectionnés**

Les athlètes sélectionnés recevront par mail leur convocation au plus tard le 4 février. Celles-ci seront également transmises à leur club.

Les autorisations parentales devront être retournée par mail à contact@athle06.org avant le 7 février 2020.

#### **5. Direction de la délégation et encadrement technique**

Direction de la délégation et responsable technique :

- Responsable technique et sélectionneur : Maxence VAUDELIN (maxence@athle06.org)

Encadrement technique :

L'encadrement technique sera uniquement assuré par des entraîneurs mandatés par ATHLE06.

Tout club ayant au moins 4 athlètes sélectionnés pourra, s'il le souhaite, proposer 1 entraîneur à la direction technique afin de participer à l'encadrement des athlètes. Cela dans la limite de 3 entraîneurs pour un même club et de 6 entraîneurs au total.

Commission Départementale Jeunes

Le 10 janvier 2020